Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

Demande de dérogation mineure

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le lundi 3 mai 2021, à 20 h 00 et à huis clos, en la salle du Conseil, au 390, rue Principale, à Saint-Bernard-de-Michaud ville, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative à la propriété située au 685, rang Sarasteau, lot 3 756 590.

Cette demande vise à autoriser le projet suivant :

- Agrandissement du bâtiment d'élevage à 1.63 m de la ligne arrière et 3.78 m de la ligne latérale gauche;

- Ajout de deux silos à 2.77 m et 3.20 m de la ligne latérale gauche;

- Le règlement 2017-02, à la grille d'usages et normes de la zone A-312, stipule qu'un bâtiment principal doit être à au moins 5 mètres des lignes latérales et arrière;

- Le règlement 2017-02, article 7.21, stipule qu'un bâtiment accessoire agricole doit être à une distance minimale de 5 mètres des limites latérales du terrain;

- La demande est donc d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal d'élevage à 3.37 mètres plus près de la ligne arrière et 1.22 mètres plus près de la limite latérale gauche;

- La demande est donc d'autoriser l'ajout de deux silos à 2.23 mètres et 1.80 mètres plus près de la ligne latérale gauche.

Considérant que la séance du conseil du lundi 3 mai 2021 sera tenue à huis clos, tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure par écrit. Les commentaires écrits doivent être transmis à la soussignée par courriel à l'adresse : dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca ou par la poste, au 390, rue Principale, Sainte-Bernard-de-Michaudville (Qc) J0H 1C0, avant midi le lundi 3 mai 2021.

Signé et affiché le 22 avril 2021.

Émilie Petitclerc

Émilie Petitclerc, Directrice générale et secrétaire-trésorière